

Avertissement :

Ce document a pour but, au cours d'un entretien avec la famille, d'exposer les raisons de la demande d'intervention du service.

A l'issue d'un premier contact entre l'établissement et la psychologue, les modalités d'intervention sont décidées par cette dernière, afin de répondre de façon adaptée aux besoins repérés. La proposition d'intervention peut ainsi prendre des formes diverses :

- Un ou plusieurs entretiens de visu ou téléphonique avec l'enseignant suivi si nécessaire d'un contact avec la famille
- Un temps de réflexion ou des temps de régulations au cours de l'année en équipe
- Une consultation sous forme d'entretien, d'observation, de bilan selon la problématique rencontrée.

Etablissement : **VILLE :**

Date de la demande :

Nom de l'enseignant :

Souhaite l'intervention du service concernant l'élève :

Nom de l'élève :

Prénom :

Date de naissance : **Sexe :** Masculin Féminin

Classe :

Etablissement(s) fréquenté(s) précédemment :

- Motif de votre demande :**
- Consultation
 - Orientation SEGPA
 - Dossier MDPH
 - Passage anticipé
 - Maintien en maternelle
 - Autre situation (préciser)

Précisez les raisons de vos préoccupations pour cet élève (comportement, scolarité...) :

.....

.....

.....

.....

Aides mises en place :

Au sein de l'établissement :

.....

A l'extérieur :

.....

A envisager :

.....

Facturation des différentes modalités d'intervention :

- ✓ **Merci de faire remplir systématiquement le tableau « revenus mensuels par foyer », qui nous sert de base à la facturation.**
- ✓ **La participation aux frais est à remettre le jour de l'intervention.**

Coût de la consultation¹ :

Tableau indicatif des revenus mensuels par foyer pour connaître le prix de la consultation (**merci de cocher la case correspondante**) :

Revenus mensuels par foyer ²	Coût de la consultation	
▪ Moins de 1 203 €	42 €	<input type="checkbox"/>
▪ De 1 203 € à 2 000 €	62 €	<input type="checkbox"/>
▪ De 2 000 € à 3 000 €	82,50 €	<input type="checkbox"/>
▪ De 3 000 € à 4 000 €	103,50€	<input type="checkbox"/>
▪ De 4 000 € à 6 000 €	155 €	<input type="checkbox"/>
▪ Au-delà de 6 000 €	207 €	<input type="checkbox"/>
▪ Conseil Départemental ³	62 €	<input type="checkbox"/>
▪ ULIS primaire et collège	GRATUIT	<input type="checkbox"/>

Participation aux frais de consultation⁴ :

La famille

L'établissement

Signature du chef d'établissement :

¹ Si le tableau est non-remplis, cette demande ne pourra être prise en compte

² Le service ne demande aucun justificatif

³ Enfants en famille d'accueil

⁴ Règlement partagé famille / établissement : la facturation sera au nom de l'établissement